

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		adre réservé à l'autorité er	vironnementale	
ļ	Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement:
L	27/07/2017	27/07/20-	17	2017-003405
I		1. Intitulé du pr	ojet	
7	Aménagement du Pôle d'Echange Multimo	dal de Sète		
ŀ				CID CONTRACTOR OF THE CONTRACT
L		(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou au (ou aes)	petitionnaire(s)
	2.1 Personne physique  Nom	Prénom		
		ricion	T-17-8-1-61	
	2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Commune d'Agglomération	on du Bassin de Tha	111
	Nom, prénom et qualité de la personne	Commence a riggionici atte	77 44 543311 46 1116	
	habilitée à représenter la personne morale			
	RCS / SIRET 200 066 3	551 0100131	Forme juridique	Etablissement public
	Joigne	z à votre demande l'ani	nexe obligatoire	n°1
ī	3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères ann	exé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
ı		limensionnement correspo		
	N° de catégorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie
ŀ		(Preciser les eventuelles ru	briques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
		(8)		
	41° a) Aires de stationnement ouvertes au	Parking courte durée nord : Parking courte durée sud : 5		
		Parking Courte durée sud : 5 Parking longue durée nord :		
_	mobiles de loisirs	· citting longer action in a		
ľ		A Complésiations minés	alas du madal	
L	Doivent être annexées au présent formu	4. Caractéristiques génér		Anger dele
	4.1 Nature du projet, y compris les évent		i ia topiidae 0:1 a	o loimulaire
	Le projet se développe sur deux emprises c		de la gare de Sète .	
ğ			•	
	L'aménagement comprend : - la réalisation d'une gare routière urbaine :	au sud avec une zone de rég	ulation pour l'ense	mble des transports en communs au
	nord avec dépose minute gare	au suu avec une zone ue reg	diation pour rense	inibie des transports en communs ad
ı	- un réaménagement routier de l'ensemble		et sécuriser les mar	noeuvres
	<ul> <li>le développement de l'information multir</li> <li>des liaisons piétonnes et cycles facilitées-</li> </ul>		nutes au sud et au r	nord
	- des haisons pietornes et cycles racintees- - la desserte taxi au sud et au nord	aca capucea de deposea IIIII	iatos da sua et da I	TOTAL
ı	- la création d'espaces de stationnement de	e courte et longue durée au	nord	
3	- le réaménagement du parvis de la gare.			

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs des aménagements sont les suivants :

- carrefour quai Maréchal Joffre /Pont de la gare/route de Cayenne : l'objectif est de réduire la place de l'automobile dans ce carrefour.
- parvis de la gare (place André Cambon) : l'objectif est d'aménager un parvis à usage prioritaire des piétons,
- liaison intermodale: l'objectif est de créer une extension du parvis piétons et assurer l'articulation et la continuité entre ce parvis et la gare routière, il en est de même pour l'usage cycles avec des zones de stationnement vélos conséquentes et un parking vélo sécurisé.
- parking des logements : l'objectif est de maintenir 3 places de stationnements et de définir un projet paysager,
- gare routière : l'objectif est d'implanter une gare routière d'une capacité de 8 quais accessibles depuis la route de Cayenne,
- parking courte-durée sud : l'objectif est de maintenir la fonction de stationnement à courte durée d'environ 50 places,
- parking courte-duré nord : l'objectif est d'implanter un parking courte durée d'environ 40 places avec un aménagement paysager,
- axe piéton nord : l'objectif est d'implanter un axe piéton dont la fonction est d'assurer la continuité des cheminements depuis la passerelle jusqu'au carrefour de traversée de la route de Balaruc (RD2),
- parking longue-durée nord : l'objectif est d'aménager un parking longue-durée d'environ 150 places, avec un aménagement paysager qualitatif.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois sur la partie sud.

Ils sont séquencés en plusieurs phases :

432 dans sa phase d'exploitation

- L'aménagement du sud de la gare se fera en premier avec un usage sous exploitation.
- L'aménagement du Nord de la gare se fera dans un second temps, lorsque la passerelle sera réalisée soit d'ici 4 ans environ.
- Le mail piéton vers l'étang au Nord, les gradins au Sud, l'aménagement du quai Maréchal Joffre se feront dans un avenir plus lointain en fonction des besoins et de l'évolution des usages.

Į	Le projet va permettre de structure	er l'offre en stationnement e	t de réorganiser les	s pratiques et l'accessi	bilité de la gare (	piétons,
	válos hus taxi dénose minute)		•	•		

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-11 été ou sero nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris rubrique 2.2.3.0)	
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet		Sud : 2,1 ha Nord : 1,5 ha
Nombre de places de stationnement		250 places dont 150 places longue- durée
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques Long °	'" Lat°'"_
Gare de Sète 78, place Cambon, 34200 Sète		08-41=E Lat. 43 ° 19 '44 "N 09'00"E Lat. 43 ° 19'41"N
4.7 S'aait-il d'une modification/exter	projet et	Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	L'étang de Thau situé au nord de l'aménagement est inclus dans la ZNIEFF de type li n°34210000 " Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau".
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Sète est bordée au Nord par l'Etang de Thau et au Sud par la mer Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé le 22 juin 2015 par le Conseil Municipal de Sète
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le giratoire existant situé au sud s'inscrit dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Sète (secteur 1 du coeur de ville historique et secteur 2 du port, des canaux des bassins 2a) (ex ZPPAUP et AVAP) Une partie du parvis de la gare s'inscrit dans le périmètre de protection du Théâtre Molière (Monument Historique Inscrit)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Sète est couverte par un PPR inondation "Bassin versant de l'Etang de Thau" approuvé le 25 janvier 2012. Le secteur est situé partiellement en zone inondable de par le phénomène de submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		L'étang de Thau situé à environ 100 m des aménagements est une composante de la ZPS FR9112018 "Etang de Thau et Lido de Sète à Agde".
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Non Oui Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications П X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire П X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les 冈 ressources naturelles du sol ou du soussol? Aucune continuité écologique n'est présente, tous les espaces sont isolés les Est-il susceptible d'entraîner des uns des autres. Aucune dynamique écologique d'intérêt ne peut se mettre en perturbations, des place. Enfin le seul intérêt patrimonial est représenté par les arbres remarquadégradations, des bles : des platanes. Le 1er est situé à proximité immédiate de la gare et l'alidestructions de la gnement des autres à l'Ouest du pont. En ce qui concerne la faune, les gros biodiversité platanes peuvent abriter des nids(chouca). Il est néanmoins peu problable existante : faune, qu'ils abritent des chiroptères étant donné leur localisation sur des espaces flore, habitats. très fréquentés. Les milieux prospectés ne présentent aucun intérêt continuités écologique, il s'agit de friche urbaine très dégradée et sans connexion. écologiques? L'aménagement n'est pas de nature à impacter les habitats / espèces inscrits Milieu naturel au FSD du site (avifaune). Si le projet est situé dans ou à proximité Pour éviter une incidence indirecte du projet sur les sites Natura 2000, les d'un site Natura eaux de ruissellement des parkings seront collectées puis dirigées vers des 2000, est-il systèmes de traitement quantitatif et qualitatif avant rejet au milieu naturel. X susceptible d'avoir П un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Tous les espaces prospectés sont composés de friche très dégradée et sans connexion. Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espaces natureis, agricoles ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		L'aménagement tient compte des enjeux liés à la submersion marine (cote notamment) pour ne pas aggraver l'inondabilité du secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet a pour objectif de structurer l'offre en stationnement et de rendre accessible aux plétons et à la desserte en transport en commun la gare de Sète. Le projet n'impacte pas les installations ferroviaires. L'offre en train, source de trafic induit restera identique.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□ ⊠	X	L'aménagement est concerné par les émissions sonores de la voie ferrée Lunel - Sète et par la RD2 classée en catégorie 3 (secteur affecté par le bruit : 100 m de part et d'autre de la chaussée)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Eclairage nocturne, comme actuellement, mais matériel plus performant que l'actuel. Eclairage de type LED, plus économe en énergie
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	L'aménagement ne générera pas de trafic supplémentaire et permettra au contraire de pacifier la circulation routière tout en favorisant l'usage des modes doux (cycles, piétons) ou alternatif à la voiture individuelle (transport en commun)
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le système d'assainissement pluvial permettra d'assurer l'écoulement des eaux jusqu'au milleu récepteur, à savoir la mer Méditerranée via la partie Nord dans l'étang de Thau et la partie sud dans le bassin du Midi. L'examen de l'impact du projet montre que l'impact quantitatif en terme d'augmentation du ruissellement est négligeable et que par ailleurs le projet est situé à proximité des milieux récepteurs sans enjeux quantitatifs à l'aval. Le principe d'assainissement retenu consiste à collecter la totalité des eaux (voiries, parkings) et de les diriger vers un dispositif de traitement avant rejet.
ETTISSIOTIS	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Les aménagements feront l'objet d'un traitement paysager qualitatif. Malgré la présence d'un périmètre de protection lié au théâtre Molière, l'aménagement projeté améliorera la qualité paysagère du site (structuration du stationnement aujourd'hul anarchique, intégration paysagère des parkings).
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		L'accompagnement du Pòle d'Echange Multimodal se fait avec la mise en place d'offres alternatives (transport en commun, modes doux) qui engendre une modification positive et une amélioration de l'offre bus, cycles, marche.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez le:	squels	

	ine annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
L'a su Mi d'e da pre	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. aménagement a pour objet d'améliorer un site et un fonctionnement existant fortement dégradé faute d'aménagement iffisant et de lisibilité des itinéraires. L'amélioration de l'accessibilité, de l'intermodalité et de la desserte du Pôle d'Echange ultimodal va contribuer positivement à la collectivité tant sur le plan de la sécurité des flux que de l'attractivité de ce pôle échange qui, intrinsèquement, permet au plus grand nombre d'accéder au réseau de transport collectif, source d'efficacité ans les transports et d'amélioration du cadre de vie. Les enjeux identifiés concernent le patrimoine et la gestion de l'eau. Sur le remier point, la qualité architecturale et paysagère de l'aménagement améliorera l'existant. Sur le second point, le principe assainissement retenu permettra de maîtriser quantitativement et qualitativement les eaux pluviales issues de l'aménagement.
ı	
	8 Annexes
8	8. Annexes  B.1 Annexes obligatoires
8	The second secon
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Image: Non publié ;
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - X non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Non publié :  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - X non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Non publié :  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Carte du patrimoine naturel (ZNIEFF et Natura 2000)

Extrait du plan de zonage du PPRI

Carte du patrimoine culturel (Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) et périmètre de protection des monuments historiques) Photomontage des aménagements

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Frontignan

le, 19 Juin 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus